NOM DU SITE : **MARCOULE (CENTRACO)**
EXPLOITANT : SOCODEI

REGION : LANGUEDOC-ROUSSILLON
DEPARTEMENT : GARD (30)
COMMUNE : CODOLET

SECTEUR ECONOMIQUE :
ELECTRONUCLEAIRE

DESCRIPTION BREVE :
Mis en exploitation en janvier 1999, CENTRACO est un centre de traitement de déchets de faible activité de la société SOCODEI.
Réduire les volumes et conditionner les déchets constituent ses objectifs prioritaires.
Deux procédés sont mis en œuvre, la fusion pour les déchets métalliques et l'incinération pour les déchets combustibles.
Les déchets traités proviennent des installations nucléaires de EDF, du CEA, d'AREVA et de l'Andra (qui collecte les déchets des producteurs dans les domaines du médical, de la recherche et de l'industrie).

DECHETS			FAMILLES ET VOLUMES		
NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
SITUATION AU : 31/12/2010					
1. Déchets de faible activité (FA)					
- Déchets métalliques en attente de traitement par fusion (60 t)	39,2 GBq	^{60}Co	F3-7-02	FMA-VC	27
- Déchets en attente de traitement par incinération (180,06 t)	83 GBq	^{55}Fe, ^{60}Co, ^{63}Ni, ^{110m}Ag, ^{137}Cs	F3-7-01	FMA-VC	64,8
- Déchets liquides en attente de traitement par incinération (1 726 t)	1,73 GBq	^{55}Fe, ^{60}Co, ^{63}Ni, ^{137}Cs	F3-7-01	FMA-VC	< 0,1
- Déchets métalliques en attente de traitement par fusion TFA (241 t)	9,8 GBq	^{60}Co	TFA	TFA	108
2. Déchets de procédé en attente de conditionnement					
- Filtres de ventilation (2 190 filtres de 0,226 m^3 - 43,8 t)	3,62 GBq	^{55}Fe, ^{60}Co, ^{63}Ni, ^{137}Cs, ^{58}Co	F3-01	FMA-VC	62
- Laitiers, réfractaires, résidus de nettoyage (**) (180 t)	253 GBq	^{55}Fe, ^{60}Co, ^{63}Ni, ^{137}Cs, ^{58}Co	F3-7-04	FMA-VC	293
3. Déchets conditionnés en attente de livraison à l'ANDRA					
- Lingots FMA (80 fûts de 200 litres - 121 t)	5 GBq	^{60}Co, ^{110m}Ag, ^{125}Sb, ^{58}Co, ^{51}Cr, ^{124}Sb	F3-7-02	FMA-VC	16,4
- Fûts métalliques de 400 litres (193 fûts de 400 litres - 258 t)	461 GBq	^{55}Fe, ^{60}Co, ^{63}Ni, ^{110m}Ag, ^{137}Cs, ^{58}Co	F3-7-01	FMA-VC	86,9
- Fûts métalliques de 200 litres (234 fûts de 200 litres - 22 t)	55 GBq	^{55}Fe, ^{60}Co, ^{63}Ni, ^{137}Cs, ^{58}Co, ^{95}Zr	F3-01	FMA-VC	47,7
- Caissons métalliques contenant des déchets de procédé d'incinération et de fusion : laitiers, réfractaires, résidus de nettoyage (21 caissons de 5 m^3 - 46,22 t)	93 GBq	^{54}Mn, ^{55}Fe, ^{60}Co, ^{63}Ni, ^{137}Cs, ^{58}Co	F3-7-04	FMA-VC	85,3
- Lingots TFA (307 fûts de 200 litres - 465 t)	3 GBq	^{60}Co, ^{110m}Ag, ^{125}Sb, ^{58}Co, ^{124}Sb	TFA	TFA	62,9

Nota : (**) L'activité des laitiers et réfractaires est déterminée lors de la fabrication du colis final.

REGIME ADMINISTRATIF : INB 160.

MESURE DE SURVEILLANCE : En France, l'exploitant d'une INB, d'une INBS ou d'une ICPE est tenu de réaliser la surveillance constante du fonctionnement de ses installations et rejets, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (INB), de l'Autorité de sûreté nucléaire de défense (INBS) ou de la DREAL (ICPE).

SOURCE D'INFORMATION : SOCODEI

NOM DU SITE : **MARCOULE**
EXPLOITANT : CEA

REGION : LANGUEDOC-ROUSSILLON
DEPARTEMENT : GARD (30)
COMMUNE : CHUSCLAN, CODOLET

SECTEURS ECONOMIQUES
ELECTRONUCLEAIRE, DEFENSE ET RECHERCHE

DESCRIPTION BREVE :
Les déchets conditionnés dans l'usine de traitement UP1 de Marcoule (arrêtée depuis 1997) regroupent d'une part, les déchets directement issus des combustibles usés qui y ont été traités (produits de fission, structures des assemblages de combustibles), et d'autre part, les déchets liés à l'exploitation et au démantèlement de l'usine.

DECHETS			FAMILLES ET VOLUMES		
NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
SITUATION AU : 31/12/2010					
1. Atelier Décontamination Marcoule (ADM)					
a) Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
- Déchets technologiques TFA (métalliques, non métalliques, inertes...)	-	α, β, γ	TFA	TFA	77,8
- Plomb (copeaux et scories) (86 fûts de 118 et 223 litres)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	19,4
- Plomb (copeaux et scories) (57 fûts de 118 et 223 litres)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	55,7
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (24 fûts de 118 litres et 223 litres)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	3
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (8 fûts de 118 litres et de 223 litres)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	7,8
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en boîte intermédiaire (4 boîtes intermédiaires)	-	α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	16,2
- Solvants et huiles contaminés	-	α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	0,1
- Déchets technologiques FMA-VC - Bombes aérosols en attente de traitement (3 fûts PEHD de 120 litres)			F3-4-02	FMA-VC	0,5
- Sources sans emploi (9 sources)	-	-	S01	-	-
- DSFI - Déchets amiantés	-	-	DSF	-	3,6
2. Atelier Tritium Marcoule (ATM)					
a) Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
- Déchets technologiques FMA-VC - Bombes aérosols en attente de traitement (1 fût de 118 litres)	-	-	F3-4-02	FMA-VC	0,2
- Solvants et huiles contaminés	-	^{3}H, α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	< 0,1
- DSFI - Huiles tritiées	-	-	DSF	-	0,2
- DSFI - Déchets Mercure (0,102 t)	-	-	DSF	-	< 0,1
3. Atelier Vitrification Marcoule (AVM)					
a) Déchets provenant de la vitrification des produits de fission					
- Déchets technologiques de vitrification en conteneur métallique (158 conteneurs déchets technologiques)	4,4 TBq	PA, PF	F2-4-05	MA-VL	27,7
- Déchets vitrifiés en conteneur métallique (3 159 conteneurs vitrifiés)	16,9 EBq	α, PF	F1-4-01	HA	553
- Effluents de rinçage à vitrifier	1,03 PBq	α, PF	F2-4-13	MA-VL	3,4
- Effluents de rinçage à traiter avant vitrification	6,59 PBq	α, PF	F2-4-13	MA-VL	21,6
- Conteneurs de Déchets technologiques induits par le traitement des effluents de rinçage			F2-4-05	MA-VL	1,2
- Déchets vitrifiés en conteneur métallique (verre de rinçage) (22 conteneurs vitrifiés)	1,17 PBq	α, PF	F2-4-13	MA-VL	3,9
b) Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
- Solvants et huiles contaminés	-	α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	< 0,1
4. Atelier Conditionnement des Déchets Solides (CDS)					
a) Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers	9 TBq				
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (562 fûts de 118 litres)		α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	28,4
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (188 fûts de 118 litres)		α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	41,4

Suite page suivante

NOM DU SITE : MARCOULE
EXPLOITANT : CEA

NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
- Déchets technologiques cimentés en caisson béton-fibre (133 caissons de 5 m^3)		α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	652
- Déchets technologiques cimentés en caisson métallique (115 caissons de 5 m^3)		α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	467
- Déchets technologiques cimentés en fût métallique (494 fûts de 223 litres)		α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	111
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en boîte intermédiaire (13 boîtes intermédiaires)		α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	52,8
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en boîte intermédiaire (1 boîte intermédiaire)		α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	4,9
- Déchets technologiques cimentés TFA en fût métallique (115 fûts de 223 litres)		α, β, γ	TFA	TFA	25,9
- Solvants et huiles contaminés		α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	0,1
- Bois		α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	0,4
- Déchets technologiques FMA-VC - Bombes aérosols en attente de traitement (1 fût de 120 litres PEHD)		-	F3-4-02	FMA-VC	0,2
- Sources sans emploi (735 sources)		-	S01	-	-
5. CELESTIN (CEL)					
a) Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (28 fûts de 118 litres)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	1,4
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (9 fûts de 118 litres)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	2
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en boîte intermédiaire (1 boîte intermédiaire)	-	α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	4,1
- Déchets technologiques FMA-VC Bombes aérosols en attente de traitement (3 fûts de 120 litres PEHD)	-	-	F3-4-02	FMA-VC	0,5
- Déchets technologiques TFA (métalliques, non métalliques, inertes...)	-	α, β, γ	TFA	TFA	586
- Solvants et huiles contaminés	-	α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	0,1
- Sources sans emploi (33 sources)	-	-	S01	-	-
- DSFI - Déchets amiantés (5 fûts de 118 litres)	-	-	DSF	-	0,6
- DSFI - Huiles tritiées	-	-	DSF	-	0,2
- Cartouches de carbone 14	-	-	DSF	-	< 0,1
- Chambres d'ionisation et neutronique	-	-	DIV2	MA-VL	< 0,1
b) Déchets de structure					
- Creusets Aluminium (13 creusets)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	6,4
c) Déchets de procédé					
- Poubelles résines (déchets tritiés) (1 poubelle résine)	-	^3H	DIV4	T-FMA-VC	1,2
- Déchets de procédé à traiter (résines et terres humides)	-	-	F3-4-03	FMA-VC	71,6
6. DEGAINAGE (DEG)					
a) Déchets de procédé					
- Résines de procédé (anthracite) (8,4 t)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	18,3
- Déchets fosse 7 (3,2 t)	25,3 TBq	α, β, γ	F2-4-10	MA-VL	17,4
- Boues piscine G2, G3 (0,193 t)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	2,4
- Boues fosses J, H et G (12,964 t)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	331
b) Déchets de structure du combustible					
- Déchets de structure métalliques - Fosse 11 (87,875 t)	21,4 PBq	α, β, γ	F2-4-07	MA-VL	239
- Déchets de structure métalliques - Fosse 16 (4,2 t)	3,35 PBq	α, β, γ	F2-4-07	MA-VL	22,8
- Déchets magnésiens (Marcoule) - Fosses 0 à 4 (253,2 t)	-	α, β, γ	F3-4-04	FMA-VC	1128
- Déchets magnésiens (Marcoule) - Fosses 12, 13 et 15 (334,5 t)	41 PBq	α, β, γ	F2-4-09	MA-VL	491
- Déchets magnésiens (Marcoule) - Fosses 5, 6, 8, 9 et 10 (271,3 t)	33 PBq	α, β, γ	F2-4-09	MA-VL	398
- Déchets magnésiens (Marcoule) - Fosses 5, 6, 8, 9 et 10 (271,3 t)	-	α, β, γ	F3-4-04	FMA-VC	1 772
c) Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
- Casiers en piscine et paniers (94 casiers et paniers)	-	α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	83
- Déchets technologiques TFA (métalliques, non métalliques, inertes...)	-	-	TFA	TFA	17,3

Suite page suivante

NOM DU SITE : MARCOULE
EXPLOITANT : CEA

NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
- Sources sans emploi (17 Sources)	-	-	S01	-	-
- Déchets technologiques FMA-VC - Bombes aérosols en attente de traitement (8 fûts de 120 litres PEHD)	-	-	F3-4-02	FMA-VC	1,4
- DSFI - Déchets amiantés	-	-	DSF	-	3,9
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) - Caméras	-	-	TFA	TFA	0,4
7. Installation Entreposage et Conditionnement Déchets Alpha (IECDA)					
a) Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (3 fûts de 118 litres)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	0,2
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (1 fût de 118 litres)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	0,2
- Déchets alpha à mettre au gabarit (boite à gants, conteneurs...) (0,75 t)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	1,5
- Déchets alpha à mettre au gabarit (boite à gants, conteneurs...) (0,25 t)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	2,2
- Sources sans emploi (2 sources)			S01	-	-
- Sources DAI alpha en fût (1 fût de 118 litres)	-	α	S01	-	-
b) Déchets Alpha					
- Fûts riches métalliques (690 fûts de 100 litres et de 118 litres)	-	α, Pu	F2-5-04	MA-VL	173
8. LABORATOIRE (LAB)					
a) Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
- Déchets technologiques TFA (métalliques, non métalliques, inertes...)	-	α, β, γ	TFA	TFA	3,2
- Solvants et huiles contaminés	-	α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	< 0,1
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (82 fûts de 118 litres)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	4,1
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (27 fûts de 118 litres)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	5,9
- Déchets inertes, gravats -Poussières béton et platre laine de verre (0,45 t)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	5,5
- Déchets particuliers à conditionner - Assécheurs et électronique obsolète (0,2645 t)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	4,5
- Conteneur en plomb (0,023 t)	-	α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	< 0,1
- DSFI - Déchets amiantés	-	-	DSF	-	0,7
- DSFI - Déchets Mercure (0,0181 t)	-	-	DSF	-	< 0,1
9. MAR400					
a) Déchets de procédé					
- Boues MA Est (48,36 t)	468 TBq	α, β, γ	F2-4-10	MA-VL	263
- Déchets fosse Décanteur (67,94 t)	428 TBq	α, β, γ	F2-4-10	MA-VL	184
- Déchets fosse Pré-décanteur (167 t)	-	α, β, γ	F3-4-06	FMA-VC	886
- Résines de procédé Zone Nord 2 (31,295 t)	43 TBq	α, β, γ	F2-4-10	MA-VL	113
- Zéolithes et diatomées de MAR400 Zone Nord 1 (65,597 t)	93,7 TBq	α, β, γ	F2-4-10	MA-VL	237
- Zéolithes et diatomées de MAR400 Zone Sud (92,5 t)	-	α, β, γ	F3-4-06	FMA-VC	809
- Boues MA Ouest (4 t)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	102
b) Déchets de structure du combustible					
- Déchets aluminium - Fosse FC (2,65 t)	-	α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	53,8
- Déchets aluminium - Fosse FC (7,95 t)	-	α, β, γ	TFA	TFA	111
- Déchets graphite - Fosse FS (78,15 t)	-	α, β, γ	F5-4-01	FA-VL	158
- Déchets graphite - Fosses GR1, 2, 3, 4 (682 t)	-	α, β, γ	F5-4-01	FA-VL	1376
- Déchets magnésiens (Marcoule) - Fosses MG1, 2, 3, 4 (513,83 t)	63 PBq	α, β, γ	F2-4-09	MA-VL	754
- Déchets magnésiens en fûts (1,2817 t)	-	-	F3-4-04	FMA-VC	5,7
10. Station de traitement des Effluents Liquides (STEL) et Entreposage Intermédiaire Polyvalent (EIP)					
a) Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
- Bois (2,8 m^3 - 0,58 t)	-	α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	0,2
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (11 fûts de 118 litres)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	0,6
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fûts métallique (4 fûts de 118 litres)	-	-	F3-4-03	FMA-VC	0,9

Suite page suivante

NOM DU SITE : MARCOULE
EXPLOITANT : CEA

NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en BI (1 boîte intermédiaire)	-	-	F3-4-02	FMA-VC	4,1
- Déchets technologiques TFA (métalliques, non métalliques, inertes...)	-	α, β, γ	TFA	TFA	199
- Solvants et huiles contaminés (3,5 m^3)	-	α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	0,3
- Déchets dont la filière de gestion reste à définir - fûts exotiques en casemates STEL (13 fûts de 220 litres)	-	-	DSF	-	3
- Déchets dont la filière de gestion reste à définir - Batteries au gel	-	-	TFA	TFA	0,1
b) Déchets issus du traitement des effluents	22,5 PBq				
- Fûts de relargage (1 823 fûts de 220 litres)		α, β, γ	F3-4-08	FMA-VC	2 233
- Fûts de relargage reconditionnés en fûts de 380 litres (129 fûts de relargage reconditionnés en fûts de 380 litres)		-	F3-4-08	FMA-VC	158
- Fûts de relargage (soupape) (352 fûts de 220 litres)		α, β, γ	F9-4-02	FA-VL	431
- Fûts d'enrobé bitumineux en casemates STEL avant 1995 (17 204 fûts de 220 et de 225 litres)		α, β, γ	F2-4-04	MA-VL	3957
- Fûts d'enrobés bitumineux Qualité Produit acier noir (1 709 fûts de 225 litres)		-	F2-4-03	MA-VL	393
- Fûts d'enrobé bitumineux en casemates STEL (24 074 fûts de 220 litres)		α, β, γ	F9-4-01	FA-VL	29 491
- Fûts d'enrobé bitumineux Qualité Produit inox (2 241 fûts de 217 litres)		α, β, γ	F2-4-03	MA-VL	515
- Fûts d'enrobé bitumineux en casemates STEL (7 000 fûts de 217 litres)		α, β, γ	F2-4-04	MA-VL	2660
- Fût d'enrobé bitumineux utilisé comme fût témoin à l'ERCF (1 fût de 220 litres reconditionné en fût de 380 litres)		-	F9-4-01	FA-VL	1,2
- Fûts d'enrobé bitumineux Qualité Produit inox (369 fûts de 217 litres)		α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	603
- Fûts d'enrobé bitumineux entreposés à l'EIP (7 858 fûts de 380 litres EIP)		α, β, γ	F9-4-01	FA-VL	9 626
- Fûts d'enrobé bitumineux entreposés à l'EIP (MA-VL) (218 fûts de 380 litres EIP)		-	F2-4-04	MA-VL	50,1
- Effluents liquides HA/MA à traiter		-	F3-4-03	FMA-VC	9,4
- Effluents liquides HAS/MAS à traiter		-	F3-4-03	FMA-VC	3,8
11. <u>Usine UP1</u>					
a) Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
- Déchets technologiques TFA (métalliques, non métalliques, inertes...)	-	α, β, γ	TFA	TFA	366
- Déchets technologiques FMA-VC Bombes aérosols en attente de traitement (13 fûts de 120 litres PEHD)	-	-	F3-4-02	FMA-VC	2,3
- Solvants et huiles contaminés	-	α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	0,5
b) Déchets Alpha					
- Fûts riches incinérables (455 fûts de 100 et 118 litres)	-	α, Pu	F2-5-04	MA-VL	114
- Fûts riches métalliques (74 fûts de 100 et 118 litres)	-	α, Pu	F2-5-04	MA-VL	18,6
- Fûts cendres alpha (déchets DEM) (2 fûts de 118 litres)	-	α, Pu	F2-5-04	MA-VL	0,5
c) Déchets de procédé					
- Boues - Dépôts insolubles MAR200	20,4 TBq	α, β, γ	F2-4-10	MA-VL	9,4
- Boues - Dépôts insolubles MAR200 conditionnés en fûts (41 fûts de 380 litres)	95 TBq	α, β, γ	F2-4-10	MA-VL	43,4
- Boues - Dépôts insolubles Salle 71	29 TBq	α, β, γ	F2-4-10	MA-VL	13,3
- Résines MAR200 conditionnées en fûts (42 fûts de 380 litres)	38 TBq	α, β, γ	F2-4-10	MA-VL	17,3
- Dépôts du couloir actif 223.23 - MAR200 (7,985 t)	-	-	F3-4-03	FMA-VC	97,8
- Déchets Gaine HD et Case 223.09 - MAR 200	-	-	F2-4-13	MA-VL	< 0,1
d) Déchets particuliers					
- Neutrophage en brai à UP1/MA	-	α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	9,6
- Déchets dont la filière de gestion reste à définir - Déchets borés	-	-	DIV3	FMA-VC	0,7
- DSFI - Déchets Amiantés	-	α, β, γ	DSF	-	71,6
- DSFI - Déchets Mercure (0,63854 t)	-	α, β, γ	DSF	-	< 0,1
- Sources sans emploi (62 sources)	-	-	S01	-	-
- Sources DAI alpha en fût	-	-	S01	-	-

Suite page suivante

NOM DU SITE : MARCOULE
EXPLOITANT : CEA

NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
12. ZONE NORD CDS					
a) Bâtiment 190 - Déchets de procédé					
- Résines CDS en coque C4 (20 coques)	-	α, β, γ	F3-4-06	FMA-VC	73,5
- Déchets aluminium	-	α, β, γ	TFA	TFA	144
- Déchets de procédé - Filtres alumine (27 caissons de 5 m^3)	-	^3H	DIV4	T-FMA-VC	26,5
- Résines Tritiées - Résines (36 caissons de 5 m^3)	-	^3H	DIV4	T-FMA-VC	31,2
b) Bâtiment 190 - Déchets technologiques métalliques					
- Coques de catégorie MA-VL (hors aluminium, alumines et résines) (50 caissons, coques, viroles)	1,09 PBq	α, β, γ	F2-4-11	MA-VL	30,7
- Coques (hors aluminium, alumines et résines) (18 boîtes intermédiaires et caissons)	-	α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	73,1
- Coques (hors aluminium, alumines et résines) (3 boîtes intermédiaires et caissons)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	14,7
c) Bâtiment 190 - Déchets d'exploitation					
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (2 fûts de 223 litres)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	0,5
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en caisson métallique (5 caissons de 5 m^3)	-	α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	20,3
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en caisson béton-fibres (12 caissons de 5 m^3)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	58,8
- Coques et fûts béton	-	α, β, γ	TFA	TFA	50,4
- DSFI - Déchets amiantés (9 fûts de 118 litres)	-		DSF	-	1,1
d) Bâtiment 114 - Déchets d'exploitation					
- Plomb (copeaux et scories) (12 fûts de 223 litres)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	5,6
- Plomb (copeaux et scories) (9 fûts de 223 litres)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	16,9
- DSFI - Déchets amiantés - Viroles	-	-	DSF	-	8
- DSFI - Déchets amiantés (74 fûts de 118 litres)	-	-	DSF	-	8,7
e) Bâtiment 99 - Déchets Alpha					
- Galette compactée Alpha (coque C7) (10 coques)	-	α, Pu	F2-5-04	MA-VL	6,3
- Galette compactée Alpha (coque C7)	-	α	TFA	TFA	6
- Galette compactée Alpha en fûts de 200 litres (183 fûts de 200 litres)	-	α, Pu	DIV2	MA-VL	91,5
f) Bâtiment 99 - Déchets d'exploitation					
- Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique (21 fûts de 223 litres)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	4,7
- Gravats	-	α, β, γ	TFA	TFA	21,6
- Culots de fusion anciens de l'ATM en fûts bétonnés (1 314 fûts de 223 litres et CORTEN)	-	^3H	DIV4	T-FMA-VC	1 288
- Culots de fusion de l'ATM non immobilisés, en caisson béton-fibres (tritiés) (151 culots)	-	^3H	DIV4	T-FMA-VC	148
- Déchets dont la filière de gestion reste à définir - Chambre d'ionisation	-	-	DIV2	MA-VL	0,8
g) Bloc de Désactivation Horizontal (BDH) - Déchets activés					
- Eléments activés PHENIX (Barre De Commande BDC - B_4C) (33 éléments)	1,64 PBq	^3H, α, β, γ	F2-4-15	MA-VL	2
- Eléments activés PHENIX (98 éléments)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	107
h) Puits de désactivation - Déchets activés					
- Coques et embouts Phénix	1 PBq	α, β, γ	F2-4-07	MA-VL	6,8
- Coques et embouts Phénix, déchets associés	-	α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	12,2
- Coques et embouts Phénix, déchets associés	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	4,9
i) Puits de désactivation - Déchets technologiques métalliques					
- Déchets technologiques métalliques de catégorie MA-VL	198 TBq	α, β, γ	F2-4-11	MA-VL	8
j) Fosses HA - Déchets Alpha					
- Déchets alpha en conteneur	-	α	F2-5-04	MA-VL	25,4
k) Fosses HA - Déchets technologiques métalliques					
- Déchets en conteneur (déchets de catégorie MA-VL ; hors tritiés et alpha) (33 conteneurs HA type A, B et C)	591 TBq	α, β, γ	F2-4-11	MA-VL	119

Suite page suivante

NOM DU SITE : MARCOULE
EXPLOITANT : CEA

NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
- Déchets en conteneur (hors tritiés et alpha) (17 conteneurs HA type A, B et C)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	202
l) Fosses PHENIX Zone Nord - Déchets de structure					
- Châteaux sources Co (5 châteaux)	-	^{60}Co	S01	-	-
- Poubelles CELESTIN (281 poubelles CELESTIN)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	275
- Poubelles ISAI (11 poubelles ISAI)	727 TBq	α, β, γ	F2-4-07	MA-VL	4,9
- Poubelles PHENIX (781 poubelles Phénix)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	765
m) Fosses STEL - Déchets de procédé					
- Résines MAR200 en coque (61 coques)	124 TBq	α, β, γ	F2-4-10	MA-VL	56,6
- Résines Dégainage en coque (8 coques)	-	α, β, γ	F3-4-06	FMA-VC	14,7
- Résines Célestin en coque (41 coques et fûts)	-	^{3}H	DIV4	T-FMA-VC	51,1
- Alumine Célestin en caisson (4 caissons de 5 m^3)	-	^{3}H	DIV4	T-FMA-VC	3,9
- Résines Célestin en fût (4 fûts de 100 litres)	-	^{3}H	DIV4	T-FMA-VC	5,4
- Résines Célestin en caisson (8 caissons de 5 m^3)	-	^{3}H	DIV4	T-FMA-VC	10
n) Fosses STEL - Déchets technologiques métalliques					
- Déchets de catégorie MA-VL en capacité métallique ou coque béton (hors tritiés et alpha) - Fosses STEL autres que Fosse 144	3,15 PBq	α, β, γ	F2-4-11	MA-VL	117
- Déchets en capacité métallique ou coque béton (hors tritiés et alpha) (154,28 m^3)	-	α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	154
- Déchets en capacité métallique ou coque béton (hors tritiés et alpha) (38,67 m^3)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	135
- Déchets de catégorie MA-VL en capacité métallique ou coque béton (hors tritiés et alpha) - Fosse 144 (16 fûts de 200 litres)	122 TBq	α, β, γ	F2-4-11	MA-VL	6,1
o) Fosses STEL - Déchets vrac TFA					
- Déchets vrac sable en fosse 170 (18 t)	-	α, β, γ	TFA	TFA	18
- Déchets vrac métalliques	-	α, β, γ	TFA	TFA	21,6
p) Tranchées zone Nord - Déchets inertes TFA					
- Terres et gravats	-	α, β, γ	TFA	TFA	12 220
q) Fosses HA - Déchets tritiés					
- Creusets et culots de fusion Physiméca (273 creusets et culots)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	196
- Pots de résines tritiées en fosse HA (conteneurs A, B et C) (16 pots de résines)	-	^{3}H	DIV4	T-FMA-VC	19,9
r) Bâtiment 190 - Déchets issus du traitement des effluents					
- Fûts bitume conditionnés en coque (5 coques M4)	-	α, β, γ	F9-4-01	FA-VL	6,1
s) Fosses STEL - Déchets issus du traitement des effluents					
- Fûts bitume hors gabarit (fosse 149) (4 fûts bitume de 220 litres HG)	-	α, β, γ	F9-4-01	FA-VL	4,9
- Bitume en fosse 170 (0,975 t)	-	α, β, γ	F9-4-01	FA-VL	7
t) Aires de la Zone Nord de CDS					
- Déchets métalliques TFA (rebut de caissons, entretoises...)	-	α, β, γ	TFA	TFA	136
13. <u>Centre de Regroupement des Déchets TFA (CRETFA)</u>					
a) Déchets TFA entreposés en attente d'expédition					
- Déchets métalliques TFA	-	-	TFA	TFA	408
- Déchets inertes, gravats TFA	-	-	TFA	TFA	246
- Déchets non inertes et non métalliques TFA	-	-	TFA	TFA	119

REGIME ADMINISTRATIF : INBS.

MESURE DE SURVEILLANCE : En France, l'exploitant d'une INB, d'une INBS ou d'une ICPE est tenu de réaliser la surveillance constante du fonctionnement de ses installations et rejets, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (INB), de l'Autorité de sûreté nucléaire de défense (INBS) ou de la DREAL (ICPE).

SOURCE D'INFORMATION : CEA

NOM DU SITE : **MARCOULE (APM, G1, ISAI)**
EXPLOITANT : CEA

REGION : LANGUEDOC-ROUSSILLON
DEPARTEMENT : GARD (30)
COMMUNE : CHUSCLAN, CODOLET

SECTEURS ECONOMIQUES :
RECHERCHE, ELECTRONUCLEAIRE

DESCRIPTION BREVE :

G1 (lignes 1 à 6)

Premier réacteur nucléaire français de la filière UNGG, ayant fonctionné de 1956 à 1968. Installation démantelée au niveau 2.

APM (lignes 7 à 11)

L'Atelier Pilote de Marcoule (APM), mis en service en 1962, a été exploité par le CEA/VALRHO pour l'étude et la mise au point des procédés de traitement des assemblages combustibles irradiés et de solidification/vitrification de solutions de produits de fission.

L'installation a été arrêtée en 1997 ; elle est actuellement en cours de Cessation Définitive d'Exploitation (CDE) et de Mise à l'Arrêt Définitif (MAD).

Les déchets entreposés sont essentiellement des blocs de verres de petite taille, résultant des études et expérimentations, ainsi que des déchets technologiques divers.

ISAI (ligne 12)

Installation conçue initialement pour l'examen non destructif des assemblages combustibles du cœur du réacteur SuperPhénix et des réacteurs de la filière à neutrons rapides.

Actuellement, deux missions sont confiées à l'installation :
- la mise en conteneur de divers types de combustibles sans emploi du CEA,
- le traitement des assemblages de commande provenant des réacteurs SuperPhénix et Phénix (démantèlement partiel pour destruction du sodium) pour entreposage.

DECHETS			FAMILLES ET VOLUMES		
NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
SITUATION AU : 31/12/2010					
1. G1 - Déchets solides TFA					
- Déchets métalliques	-	U	TFA	TFA	15,9
- Déchets non métalliques	-	U	TFA	TFA	107
2. G1 - Déchets verre - Vitrification					
- Echantillons de verre conditionnés en fûts de 45 et 80 litres (71 fûts de 45 et de 80 litres)	468 MBq	U, Th	TFA	TFA	8,1
3. G1 - Déchets liquides					
- Solvants organiques	-	U	F3-7-01	FMA-VC	0,2
4. G1 - Autres déchets - Déchets dont la filière de gestion reste à définir					
- DSFI - Déchets amiantés	-	α, β, γ	DSF	-	18
5. APM - Bâtiment 213 (puits)					
- Colis de verres issus de l'installation PIVER (177 conteneurs de 57 litres)	27 PBq	PF	F1-5-01	HA	15,4
- Autres verres issus de l'installation PIVER (15 conteneurs de 57 litres)			F1-5-01	HA	1,4
- Déchets technologiques et déchets divers (pots de vitrification, pastilles de verre...) (24 conteneurs de 80 litres)	4,2 PBq	PF	DIV2	MA-VL	9,9
- Conteneur (3 sources de titanate de strontium en provenance d'ELAN II B) (1 conteneur de 100 litres)	1,7 PBq	^{90}Sr	S01	-	-
6. APM - Bâtiment 211					
- Déchets de gainage, chambres d'expansion et déchets technologiques (coques et embouts cellule 50) (33 conteneurs de 220 litres)	-	α, β, γ	F2-4-14	MA-VL	13
7. Bâtiment 211					
a) Cellules Chaîne TOP					
- Déchets technologiques de la chaine TOP prévus en 380 litres (3,35 t)	-	α, β, γ	F2-4-14	MA-VL	6,7
- Déchets technologiques de la chaine TOP prévus en conteneur DIADEM (3,85 t)	-	α, β, γ	F2-4-14	MA-VL	9,2

Suite page suivante

NOM DU SITE : MARCOULE (APM, G1, ISAI)
EXPLOITANT : CEA

NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
b) Locaux 721, 740 et 744					
- Déchets technologiques en fût métallique (109 fûts de 118 litres)	-	α	F3-4-01	FMA-VC	5,5
- Déchets technologiques en fût métallique (37 fûts de 118 litres)	-	α	F3-4-03	FMA-VC	8,1
- Déchets technologiques irradiants et faiblement irradiants (48 fûts de 118 litres)	< 50 TBq	α	F2-5-04	MA-VL	12,1
- Déchets technologiques en caisson métallique (1 boîte intermédiaire)	-	α, β, γ	F3-4-02	FMA-VC	4,1
c) Cuve 68					
- Effluents STEL (MA/MA Spéciaux)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	0,1
d) Zone de Protection Renforcée					
- Déchets non métalliques TFA (2,889 t)	-	β, γ	TFA	TFA	7,5
- Déchets inertes TFA (28,586 t)	-	β, γ	TFA	TFA	28,6
8. Bât. 211 et 214					
- Sources sans emploi (23 sources scellées et non scellées)	1 TBq	-	S01	-	-
- Détecteurs DAI (3 fûts de 118 litres)	-	^{241}Am	S01	-	-
9. Bât. 211 : Déchets fusion-vitrification					
a) Chaîne VULCAIN					
- Morceaux de verres de laboratoire cellule VULCAIN (30 boîtes de 2 litres)	-	α, β, γ	DIV2	MA-VL	0,2
b) Chaîne CLOVIS					
- Morceaux de verres de laboratoire cellule CLOVIS (32 boîtes de 2 litres)	-	α, β, γ	DIV2	MA-VL	0,2
10. Bâtiment 214					
a) Cellule 406					
- Déchets de gainage, chambres d'expansion et déchets technologiques (coques et embouts cellule 406) (96 conteneurs de 72 litres)	2 PBq	α, β, γ	F2-4-14	MA-VL	25,1
b) Cellules 409, 414, 418 et 421					
- Déchets technologiques des cellules 409, 414, 418, et 421 (2 t)	-	α, β, γ	F2-4-14	MA-VL	4,8
- Déchets technologiques cellule 409 (30 paniers de 80 litres)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	29,4
- Déchets technologiques cellule 414	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	9,8
c) Cellule 408					
- Déchets de structures (combustibles Phénix) (20 poubelles de 235 litres)	100 TBq	β, γ	F3-4-03	FMA-VC	19,6
11. APM - Déchets dont la filière de gestion reste à définir					
- Cartouches pièges à iode	-	-	TFA	TFA	0,2
12. ISAI					
- Déchets technologiques TFA (métalliques, non métalliques, inertes...) (8,742 t)	-	β, γ	TFA	TFA	17,7
- Déchets technologiques (métalliques, non métalliques, inertes...) en fût métallique (1 fût de 118 litres)	-	β, γ	F3-4-01	FMA-VC	0,1
- Liquides scintillants	-	^{3}H	F3-7-01	FMA-VC	< 0,1
- Aiguilles B_4C de SuperPhénix (1 445 aiguilles SuperPhénix)	-	-	F2-4-15	MA-VL	7

REGIME ADMINISTRATIF : INBS.

MESURE DE SURVEILLANCE : En France, l'exploitant d'une INB, d'une INBS ou d'une ICPE est tenu de réaliser la surveillance constante du fonctionnement de ses installations et rejets, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (INB), de l'Autorité de sûreté nucléaire de défense (INBS) ou de la DREAL (ICPE).

OBSERVATION : Cette nouvelle fiche regroupe trois anciennes fiches de l'édition 2009 qui concernaient Marcoule : « Marcoule G1 », « Marcoule (APM) » et l'installation ISAI précédemment incluse dans la fiche « Marcoule (Atalante - ISAI) ».

SOURCE D'INFORMATION : CEA

NOM DU SITE : **MARCOULE (ATALANTE, PHENIX)**
EXPLOITANT : CEA

REGION : LANGUEDOC-ROUSSILLON
DEPARTEMENT : GARD (30)
COMMUNE : CHUSCLAN, CODOLET

SECTEUR ECONOMIQUE :
RECHERCHE

DESCRIPTION BREVE :

PHENIX (lignes 1 à 8)

Réacteur nucléaire surgénérateur d'une puissance de 250 MWe, dont la divergence et le premier couplage au réseau ont eu lieu en 1973. Prototype de la filière « surgénérateur ».

Le réacteur Phénix a été utilisé comme outil de recherche sur le volet « séparation/transmutation » de la loi de programme relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs du 28 juin 2006.
La production a été arrêtée en septembre 2009. Le dossier de MAD/DEM est prévu en 2011 pour l'obtention du décret de démantèlement en 2013.

ATALANTE (ligne 9)

Laboratoire d'études et d'analyses, mis en service en 1999 et doté de moyens permettant au CEA de conduire ses programmes de recherche dédiés au soutien à l'industriel AREVA, ainsi qu'aux axes de la loi de programme sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006 dans les domaines du traitement des assemblages combustibles irradiés et du traitement des déchets de haute activité.

DECHETS			FAMILLES ET VOLUMES		
NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
SITUATION AU : 31/12/2010					
1. Déchets TFA					
- Déchets non métalliques	-	β, γ	TFA	TFA	21,8
- Déchets inertes, gravats	-	β, γ	TFA	TFA	6,4
- Déchets métalliques	-	β, γ	TFA	TFA	57,3
- Déchets bois	-	β, γ	TFA	TFA	23,1
2. Filière de recyclage du plomb					
- Scories FMA-VC (2,799 t)	-	β, γ	F3-4-01	FMA-VC	0,2
- Scories TFA (0,057 t)	-	β, γ	TFA	TFA	< 0,1
3. Sources sans emploi					
- Sources scellées (18 unités)	-	α, β, γ	S01	-	-
- Détecteurs DAI (1 fût de 118 litres)	-	-	S01	-	-
- Paratonnerre (2 paratonnerres en fût de 118 litres)	-	-	F6-9-02	FA-VL	0,1
4. Effluents liquides					
- Produits organiques (huiles, glycol, hydran, neutrogel)	-	β, γ	F3-7-01	FMA-VC	0,1
5. Déchets solides incinérables					
- Résidus de peinture (0,726 t)	-	β, γ	F3-7-01	FMA-VC	0,1
6. Déchets activés - barres de commande en CEI (B_4C)					
- Barres de commande et tronçon Rapsodie (13 BDC)	646 TBq	^3H, α, β, γ	F2-4-15	MA-VL	0,8
- Barre de commande SAC (2 BDC)	99,37 TBq	^3H, α, β, γ	F2-4-15	MA-VL	0,1
- Barre de commande SCP (16 BDC)	795 TBq	^3H, α, β, γ	F2-4-15	MA-VL	1
7. Déchets technologiques					
- Bombes aérosols en attente de traitement (2 fûts de 120 litres)	-	-	F3-4-02	FMA-VC	0,3
8. Déchets dont la filière de gestion reste à définir					
- DSFI - Déchets amiantés	-	-	DSF	-	2

Suite page suivante

NOM DU SITE : MARCOULE (ATALANTE, PHENIX)
EXPLOITANT : CEA

NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
- DSFI - Déchets Mercure (0,000415 t)	-	-	DSF	-	< 0,1
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	-	-	DIV3	FMA-VC	0,2
- Billes d'alumine	-	-	DSF	-	1,5
- Carbonate de soude	-	-	DSF	-	0,1
9. ATALANTE					
- Résines échangeuses d'ions (REI), issues des chaînes blindées de purification de matière (0,018 t)	-	Pu, Am	F3-4-03	FMA-VC	0,2
- Colonnes de support SiO_2 imprégnées de solvants organiques (tributylphosphate) (0,003 t)	< 3 TBq	Pu, Am	DIV2	MA-VL	0,1
- Colonnes de support SiO_2 imprégnées de solvants (trioctylamine) et contaminées en uranium appauvri (0,055 t)	< 1 MBq	U	TFA	TFA	0,5
- Déchets technologiques TFA (plastiques, métalliques, inertes) (263 fûts de 118 litres)	-	α, β, γ	TFA	TFA	31,1
- Déchets technologiques (plastiques, métalliques, inertes...) (39 fûts de 118 litres)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	8,6
- Déchets technologiques (plastiques, métalliques, inertes...) (116 fûts de 118 litres)	-	-	F3-4-01	FMA-VC	5,8
- Déchets technologiques en boîtes intermédiaires (BI) (plastiques, métalliques, inertes...) (1 BI)	-	-	F3-4-02	FMA-VC	4,1
- Déchets technologiques fortement contaminés en alpha et faiblement irradiants (plastiques, métalliques, verres...) (76 fûts de 118 litres)	-	α	F2-5-04	MA-VL	3,3
- Déchets technologiques fortement contaminés en alpha et irradiants (plastiques, métalliques, verres...) (52 poubelles PODEC de 16 litres)	-	α, β, γ	F2-5-05	MA-VL	3,3
- Sources sans emploi-installation Atalante (14 sources scellées et non scellées)	420 GBq	Pu, Am	S01	-	-
- Sources alpha dont stimulateurs à base de ^{238}Pu -filière 7 (1 400 sources)	-	α, Pu	S01	-	-
- Sources neutroniques - filière 7 (340 sources)	-	Pu	S01	-	-
- Effluents organiques et huiles	-	α, β, γ	F3-7-01	FMA-VC	0,4
- Effluents liquide HA (à vitrifier)	-	α	F2-4-13	MA-VL	0,2
- Effluents STEL (MA/MA Spéciaux)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	0,6
- Déchets technologiques FMA-VC contaminés en alpha et irradiants (plastiques, métalliques, verres) (94 poubelles PODEC de 16 litres)	-	α, β, γ	F3-4-01	FMA-VC	21,2
- Déchets technologiques FMA-VC contaminés en alpha et irradiants (plastiques, métalliques, verres) (17 poubelles PODEC de 16 litres)	-	α, β, γ	F3-4-03	FMA-VC	16,6
- Déchets dont la filière de gestion reste à définir - liquides scintillants	-	-	DSF	-	< 0,1

REGIME ADMINISTRATIF : INB 71 (Phénix) - INB 148 (ATALANTE).

MESURE DE SURVEILLANCE : En France, l'exploitant d'une INB, d'une INBS ou d'une ICPE est tenu de réaliser la surveillance constante du fonctionnement de ses installations et rejets, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (INB), de l'Autorité de sûreté nucléaire de défense (INBS) ou de la DREAL (ICPE).

OBSERVATION : Cette nouvelle fiche regroupe trois anciennes fiches de l'édition 2009 qui concernaient Marcoule : « Marcoule G1 », « Marcoule (APM) » et l'installation ISAI précédemment incluse dans la fiche « Marcoule (Atalante - ISAI) ».

SOURCE D'INFORMATION : CEA

NOM DU SITE : **MARCOULE (G2 - G3)**
EXPLOITANT : CEA

REGION : LANGUEDOC-ROUSSILLON
DEPARTEMENT : GARD (30)
COMMUNE : CHUSCLAN, CODOLET

SECTEUR ECONOMIQUE :
DEFENSE

DESCRIPTION BREVE :
1) Deux réacteurs de la filière UNGG mis en service respectivement en 1958 et 1959 pour produire le plutonium nécessaire à la force de dissuasion française, et arrêtés en 1980 et 1984 respectivement.
Installations démantelées au niveau 2.
2) Un four de fusion de déchets métalliques FA, mis à l'arrêt fin 1995.

DECHETS			FAMILLES ET VOLUMES		
NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
SITUATION AU : 31/12/2010					
1. Déchets provenant du cœur de G2-G3					
- Eléments de barres de contrôle, entreposés sous protection de plomb [activité estimée au 31 décembre 1998] (7 colis)	4,1 TBq	PA	DIV3	FMA-VC	10
2. Déchets provenant de l'exploitation du four de fusion [activités estimées au 31 décembre 1994]					
- Crasses de fusion, conditionnées en fût de 100 litres (99 fûts de 100 litres)	0,16 GBq	U	TFA	TFA	9,9
- Crasses de fusion, conditionnées en fût de 100 litres (640 fûts de 100 litres)	1,3 GBq	PA, PF	TFA	TFA	64
- Poussières de fusion, conditionnées en fût de 100 litres (67 fûts de 100 litres)	0,17 GBq	PF	TFA	TFA	6,7
- Lingots et blocs de fonte, en caisson (21 caissons de 5 m^3)	3,32 GBq	PA	TFA	TFA	105
- Conteneurs en fonte (289 conteneurs fonte et couvercles)	1,6 GBq	U, PA	TFA	TFA	230
- Masselottes et déchets d'usinage, en caisson (11 caissons de 5 m^3)	0,16 GBq	U, PA	TFA	TFA	55
- Blocs de fonte en vrac (613,955 t)	-	-	TFA	TFA	200
- Masselottes et déchets d'usinage en vrac (6 t)	-	-	TFA	TFA	2
3. Déchets d'exploitation et de démantèlement					
- Déchets métalliques ferreux (672 fûts, bennes, caissons)	-	PA, PF	TFA	TFA	379
- Déchets inertes (286 fûts, big-bags, casiers)	-	PA, PF	TFA	TFA	64,8
- Déchets non métalliques divers (1 496 fûts, big-bags, casiers)	-	PA, PF	TFA	TFA	203
- Déchets métalliques non ferreux (laiton-bronze) (41 caissons de 5 et de 10 m^3)	-	PA, PF	TFA	TFA	210
- Boues sèches en fût métallique	-	PA, PF	F3-4-03	FMA-VC	0,6
- Boues sèches en fût métallique	-	PA, PF	F3-4-01	FMA-VC	1,2
- Déchets technologiques en fût métallique pré-bétonné	-	PA, PF	F3-4-03	FMA-VC	0,8
- Déchets technologiques en fût métallique pré-bétonné	-	PA, PF	F3-4-01	FMA-VC	0,3
4. Déchets liquides					
- Huiles + organiques	-	PA, PF	F3-7-01	FMA-VC	< 0,1

REGIME ADMINISTRATIF : INBS.

MESURE DE SURVEILLANCE : En France, l'exploitant d'une INB, d'une INBS ou d'une ICPE est tenu de réaliser la surveillance constante du fonctionnement de ses installations et rejets, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (INB), de l'Autorité de sûreté nucléaire de défense (INBS) ou de la DREAL (ICPE).

SOURCE D'INFORMATION : CEA

NOM DU SITE : **MARCOULE (MELOX)**
EXPLOITANT : MELOX

REGION : LANGUEDOC-ROUSSILLON
DEPARTEMENT : GARD (30)
COMMUNE : CHUSCLAN, CODOLET

SECTEUR ECONOMIQUE :
ELECTRONUCLEAIRE

DESCRIPTION BREVE :
Mise en service en 1994, l'usine MELOX est une INB d'AREVA exploitée par MELOX sur le site de Marcoule. Elle fabrique des combustibles mixtes d'oxydes d'uranium et de plutonium (combustibles « MOX ») destinés aux réacteurs français et étrangers des filières REP et REB.

DECHETS			FAMILLES ET VOLUMES		
NATURE DES DECHETS	ACTIVITE	RADIO-NUCLEIDE(S)	CODE FAMILLE	CATEGORIE	Volume conditionné (m^3)
SITUATION AU : 31/12/2010					
1. Déchets de faible activité, en attente de conditionnement					
- Déchets technologiques (73 fûts de 118 litres)	1,2 GBq	U, Pu	F3-4-01	FMA-VC	3,3
- Déchets technologiques (243 fûts de 118 litres)	771 GBq	U, Pu	F3-4-03	FMA-VC	59,5
- Déchets technologiques (105 fûts de 118 litres)	0,4 GBq	U, Pu	F3-7-01	FMA-VC	0,3
- Déchets technologiques (huiles actives) (0,299 m^3)	200 GBq	U, Pu	F3-4-03	FMA-VC	41,7
- Déchets technologiques (105 fûts de 118 litres)	-	U, Pu	F3-7-02	FMA-VC	0,1
2. Déchets en attente de traitement, de valorisation (recyclage du plutonium) et de conditionnement					
- Déchets technologiques (233 fûts de 118 litres)	-	U, Pu	F2-3-08	MA-VL	68,7
- Déchets technologiques (2 207 fûts de 118 litres)	1,25 PBq	U, Pu	F2-3-10	MA-VL	92,7
3. Déchets de très faible activité					
- Déchets compactables (5 big-bags)	1,88 MBq	U, Pu	TFA	TFA	1,3
- Déchets non compactables (4 conteneurs tôlés)	3,85 MBq	U, Pu	TFA	TFA	5,4

REGIME ADMINISTRATIF : INB 151.

MESURE DE SURVEILLANCE : En France, l'exploitant d'une INB, d'une INBS ou d'une ICPE est tenu de réaliser la surveillance constante du fonctionnement de ses installations et rejets, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (INB), de l'Autorité de sûreté nucléaire de défense (INBS) ou de la DREAL (ICPE).

SOURCE D'INFORMATION : AREVA